

<http://briand-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article148>



2nde européenne Anglais

- Lycée Général - Les Secondes -



Date de mise en ligne : mercredi 17 septembre 2014

Copyright © Lycée Aristide Briand (LGT-LP)Évreux - Tous droits réservés

L'option « européenne-anglais » au Lycée Aristide Briand

L'option « **européenne-anglais** », officiellement créée en septembre 2000 au Lycée Aristide Briand, est un projet mis sur pied et développé par une équipe de professeurs soucieux d'offrir à des élèves motivés et curieux une ouverture culturelle et un bagage intellectuel étoffant la formation dispensée par le lycée.

Cette équipe, unie par des liens professionnels permettant une concertation constante et un suivi approfondi des élèves, est constituée de plusieurs professeurs intervenant sur un ou plusieurs niveaux (2nde, 1ère, Terminale) :

-  Sabrina **Chéruef**, professeur d'anglais
-  Isabelle **Coulangéon**, professeur d'anglais
-  Anne **Fields**, professeur d'anglais
-  Alexandra **Fossey**, professeur d'anglais
-  Anne **Fox-Briand**, professeur d'anglais
-  Laëtitia **Godefroy**, professeur d'anglais
-  Jean-Jacques **Renoliet**, professeur d'histoire-géographie et de DNL (discipline non linguistique), qui consiste en des **cours** d'histoire et de géographie dispensés en **anglais**.

Le descriptif ci-dessous veut présenter tous les aspects de l'option « européenne-anglais », depuis la classe de 2nde jusqu'à l'épreuve finale du Baccalauréat.

A qui s'adresse-t-elle ?

L'option est ouverte à tous les élèves souhaitant présenter l'**anglais en 1ère langue** vivante au Baccalauréat, priorité étant donnée aux élèves provenant des Collèges situés dans le secteur de recrutement du Lycée Aristide Briand et notamment de ceux possédant une section « *européenne-anglais* ». Ces dernières années, la proportion des élèves provenant de collèges « hors secteur » s'est établie **entre 45% et 50% des élèves de 2nde européenne**.

Comment y entre-t-on ?

Sur dossier constitué par le collège d'origine, étudié par la commission de recrutement ad-hoc de l'Inspection Académique qui a établi une liste transmise à l'établissement.

En quoi cette option consiste-t-elle en classe de Seconde ?

- 1 heure supplémentaire d'**anglais** .
- 1 heure de **DNL** (histoire-géographie en anglais) enseignée sur le tronc commun d'histoire-géographie de 2nde. La classe de 2nde est probablement la plus difficile puisque c'est alors que les élèves doivent acquérir la plus grande partie du vocabulaire spécifique qui sera réutilisé en 1ère et en Terminale.

A quoi s'engage-t-on ?

1. A suivre cet enseignement **optionnel**, qui donne lieu à une évaluation comme tout autre enseignement, jusqu'à la fin de l'année.
2. A participer à un **séjour linguistique** en immersion de 6 jours à Plymouth ou Cardiff (ces dernières années) pendant lequel les élèves sont hébergés dans des familles anglaises, passent plusieurs heures en cours de langue anglaise dispensés par des professeurs anglais ou dans un établissement anglais et suivent un programme de visites culturelles dans la région organisé par leurs professeurs français.

Que se passe-t-il en classes de Première et de Terminale ?

Outre l'enseignement normal de tronc commun et spécialités dispensé dans leurs classes respectives, les élèves admis en classe de 1ère suivent les enseignements liés à l'**option « européenne-anglais »** (anglais et DNL) dans le cadre de groupes « européens » selon la répartition horaire suivante :

- 1 heure de DNL (histoire-géographie en anglais) sur l'horaire de tronc commun d'histoire-géographie de 1ère
 - 1 heure supplémentaire d'anglais
- En Terminale, l'enseignement de l'option se poursuit selon les mêmes modalités qu'en classe de 1ère.

En quoi l'épreuve spécifique « européenne-anglais » consiste-t-elle ?

Il s'agit d'une **épreuve orale de 20mn**, passée devant deux examinateurs (un professeur d'anglais et un professeur d'histoire-géographie enseignant la DNL) qui évaluent conjointement et composée de deux parties de 10mn chacune :

- le commentaire en anglais d'un document d'histoire ou de géographie de toute nature (texte, photo, dessin, carte, graphique, document audio-visuel...) en anglais qui porte sur le programme de DNL, lequel s'inscrit dans le programme d'histoire-géographie de Terminale ; le candidat a 20mn pour préparer cet exercice, qui vise à valider sa maîtrise de connaissances en histoire-géographie et d'un vocabulaire anglais spécifique à ces disciplines.
- un entretien en anglais sur l'un des trois thèmes d'une liste, correspondant à des centres d'intérêt en rapport avec l'option européenne et travaillés tout au long de l'année avec le professeur d'anglais ; cet exercice vise à valider l'aptitude du candidat à gérer une discussion en anglais de façon fluide, spontanée et argumentée.

Comment la « mention européenne » est-elle décernée ?

Pour obtenir la « mention européenne », il faut satisfaire deux conditions :

- avoir **au minimum 12/20** à l'épreuve écrite d'**anglais LV1** de sa série (L, ES ou S), commune à tous les candidats (« européens » ou non)
- avoir **au minimum 10/20** en **DNL** (80% de la note provenant de l'épreuve orale spécifique du Baccalauréat et 20% du contrôle continu pendant l'année de Terminale, à savoir la moyenne annuelle des moyennes trimestrielles mises conjointement par les professeurs d'anglais et de DNL).

Depuis la session du Baccalauréat de 2004, les points de la note finale de DNL au-dessus de 10/20 sont inclus dans le total des points du Bac, avec un coefficient 2 si l'option européenne est la seule ou la 1ère option facultative présentée par le candidat et avec un coefficient 1 si elle est la 2ème. Après avoir été de 100% entre 2006 et 2008 lorsqu'il n'y avait qu'un groupe d'élèves européens, le taux de réussite à la « mention européenne », qui concerne désormais trois groupes d'élèves, est toujours supérieur à 90% (96% en 2014).

Quels sont les bénéfices tirés de cette option ?

L'option européenne a un **impact** doublement **positif**. L'obtention de la « **mention européenne** » permet d'abord de distinguer et de valoriser le Baccalauréat. A plus long terme, en renforçant les compétences disciplinaires (en anglais, l'amélioration de la maîtrise et de la richesse de la langue ; en histoire-géographie, l'approfondissement des connaissances) et transversales (la pratique intensive de l'expression orale), en développant la capacité de travail et en étoffant la culture générale des élèves, l'option européenne contribue à les préparer aux études supérieures, qu'elles soient scientifiques ou littéraires, au sein desquelles l'anglais est devenu aujourd'hui incontournable.

Alors, quelles sont les conditions requises pour suivre cette option avec profit ?

1. Avoir un bon niveau général ainsi qu'un bon niveau en anglais.
2. Etre suffisamment motivé pour ne pas se décourager devant les difficultés éventuellement rencontrées ou ressenties pendant le premier trimestre de 2nde, sans se mettre une pression inutile puisque les progrès seront nécessairement progressifs et étalés sur les trois années de scolarité au lycée.

3. Être prêt à développer ses qualités d'expression orale, la participation orale, en anglais et en DNL, étant l'une des conditions du progrès.
4. Savoir aussi mettre ses compétences au service d'un groupe, pour tout ce qui concerne les activités liées au séjour en Angleterre en particulier.

N'hésitez pas à nous contacter :

Lycée « Aristide Briand » - 2 rue Pierre Sémard
BP 3126 - 27031 Evreux Cedex
Tél : 02 32 23 69 00 Fax : 02 32 23 69 20
e-mail : 0270016W@ac-rouen.fr